

REMARQUE : le dernier chiffre du numéro de catalogue indique le nombre de porte-lampes par ensemble. On doit suivre les directives et les illustrations qui correspondent à l'installation choisie.

Valeurs nominales : 120-277 V

DIRECTIVES

FRANÇAIS

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR ET S'ASSURER QUE LE CIRCUIT EST BIEN COUPÉ AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION OU À LA MAINTENANCE DU DISPOSITIF.**
- L'installation de cette trousse de réfection Zipline requiert une bonne connaissance de l'éclairage fluorescent et des systèmes électriques qui alimentent les luminaires. À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.
- Lorsqu'on installe des lampes, il faut complètement insérer les deux jeux de broches dans les douilles des modules porte-lampes et les tourner de 90° en position de détente (clic) avant de mettre l'appareil sous tension.
- Le câblage des luminaires, les ballasts et d'autres composants électriques peuvent être endommagés lorsqu'on perce des surfaces en vue d'installer les ferrures de la trousse de réfection. Il faut donc toujours vérifier ce qui se trouve derrière ces surfaces.
- On ne peut installer ce système que dans des luminaires dont les caractéristiques et dimensions correspondent à celles indiquées aux présentes.
- Les modules porte-lampes **DOIVENT** être installés conformément aux présentes directives.
- Lorsqu'on installe ce système, seuls les trous indiqués sur les illustrations peuvent être ouverts ou modifiés. Il ne faut **JAMAIS** avoir d'autres ouvertures dans les compartiments de câblage ou de composants électriques.
- Afin d'éviter l'endommagement ou l'abrasion des fils, **NE PAS** les poser sur des bords de feuilles de tôle ou d'autres objets coupants.
- Certains endroits exigent qu'on manipule les vieux ballasts et qu'on s'en débarrasse de façon particulière; il faut consulter les codes et règlements locaux en la matière.
- Dispositif convenant aux emplacements humides.

CARACTÉRISTIQUES

- Allumage instantané, sans clignotement ni bourdonnement.
- Garantie limitée de cinq ans.
- Adaptation à la plupart des luminaires linéaires existants.
- Leviton recommande fortement d'installer un luminaire d'essai avant de commander les quantités requises pour le projet visé.

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

- Plage de températures des lampes de -22 à 113 °F (-30 à 45 °C).
- Soutien technique : 323-599-5001.

INSTALLATION

POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR ET S'ASSURER QUE LE CIRCUIT EST BIEN COUPÉ AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION OU À LA MAINTENANCE DU DISPOSITIF.

1. La trousse de réfection Zipline s'adapte aux luminaires de 2 sur 2 pi et de 2 sur 4 pi (**figure 1**).
 2. Ouvrir le diffuseur et retirer les lampes, le protège-ballast, les porte-lampes, les fils de ces derniers et le ballast lui-même (**figure 3**).
 3. Percer quatre trous de fixation (deux de chaque côté) en employant une mèche no 29 (diamètre de 0,136 po, ou 3,45 mm). Se reporter à la **figure 2** pour connaître l'emplacement de ces trous.
 4. **Option :** apposer les tampons de mousse sous les deux modules porte-lampes (avec et sans ballast) de façon à les élever au besoin de 0,10 po (2,54 mm) au-dessus d'éventuelles bosses et saillies (**figure 8**).
 5. Fixer le module porte-lampes à ballasts au moyen de deux vis no 8-18, et insérer celui sans ballast de la manière illustrée aux **figures 2 et 4**.
 6. Relier le fil jaune du module porte-lampes à ballasts à celui sans ballast et fixer ce dernier au luminaire à l'aide de deux autres vis no 8-18 (**figures 5 et 7**).
 7. Apposer l'étiquette de luminaire fournie en s'assurant qu'elle restera visible lors de futures opérations de câblage (**figure 4**).
 8. Se servir de marettes (vendues séparément) pour raccorder les fils de sortie noir et blanc au circuit d'alimentation (**figures 5 et 7**).
 9. Insérer le réflecteur sur les pattes de retenue intégrées dans chacun des modules porte-lampes (**figure 4**).
- REMARQUE :** si on n'utilise pas de réflecteur, les fils exposés doivent être recouverts conformément aux codes et règlements locaux.
10. Installer toutes les lampes (**figure 4**).
 11. Remettre le diffuseur (si désiré).

PIÈCES COMPRISES

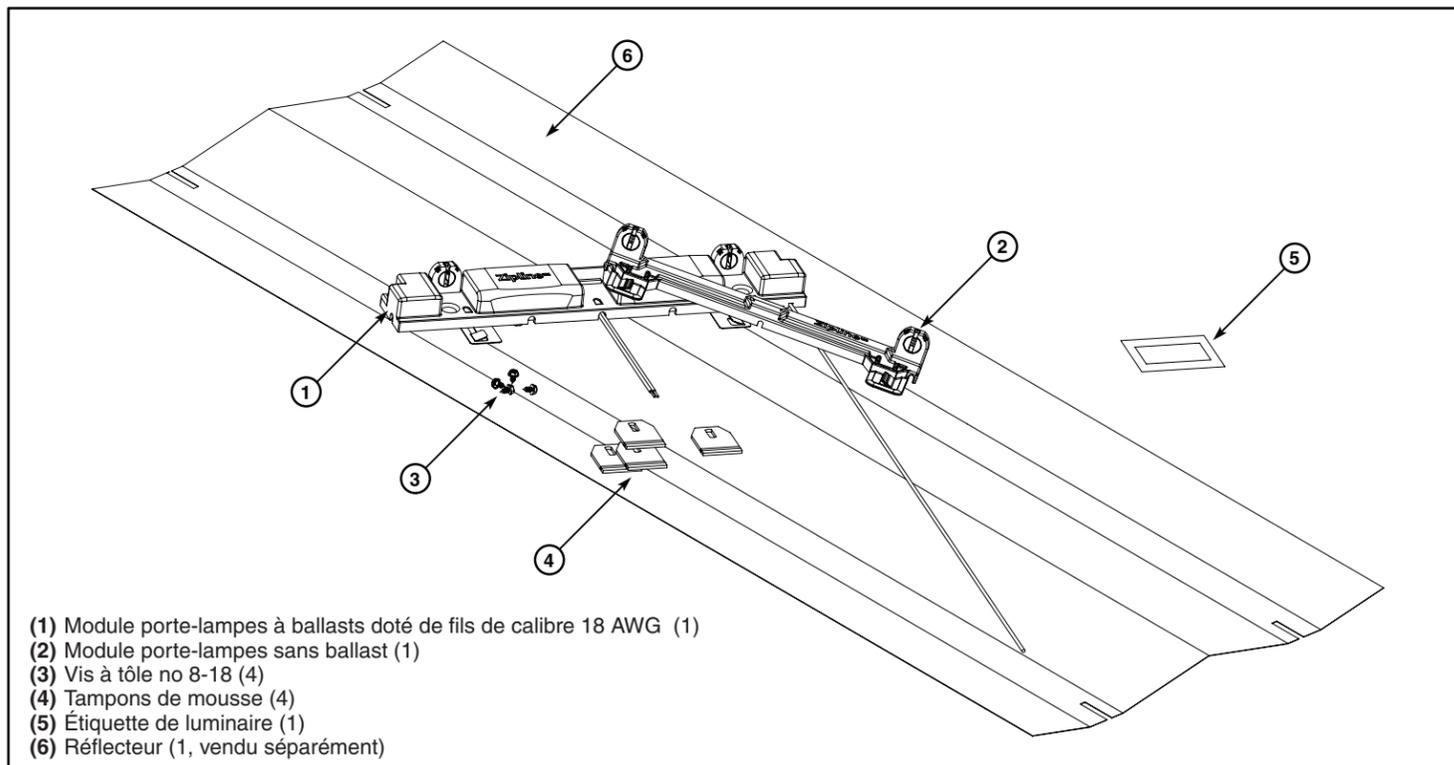
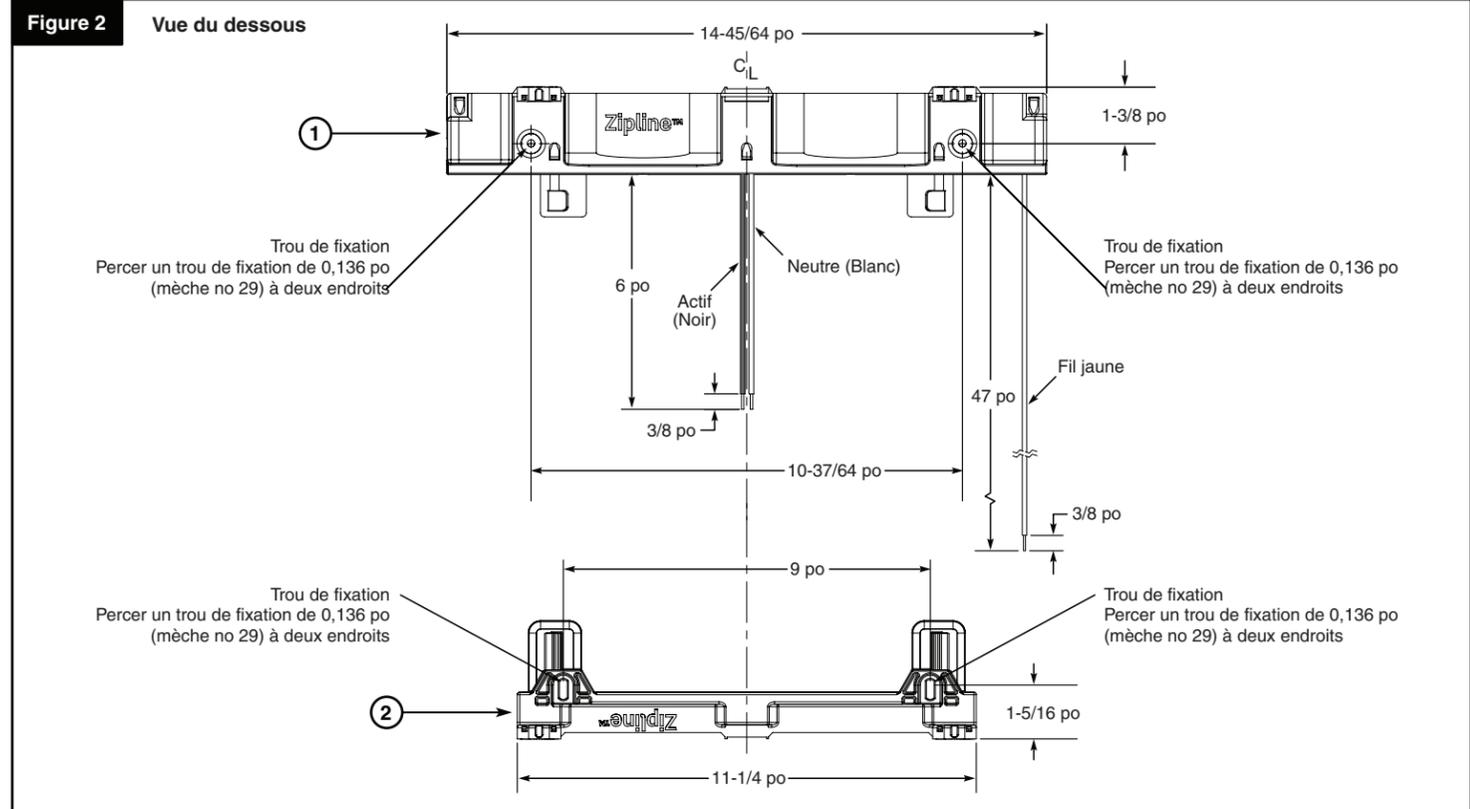
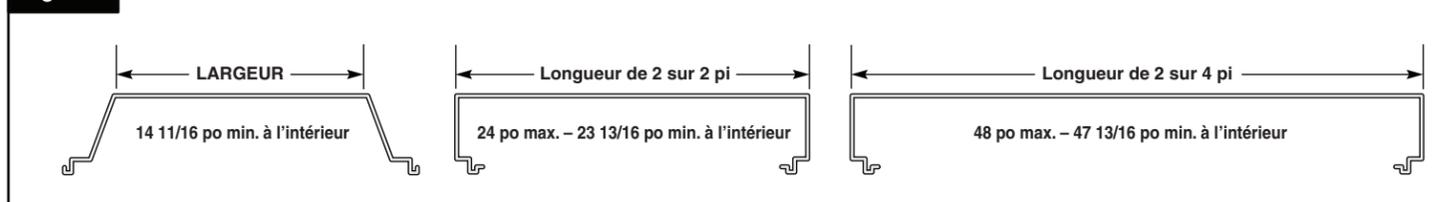
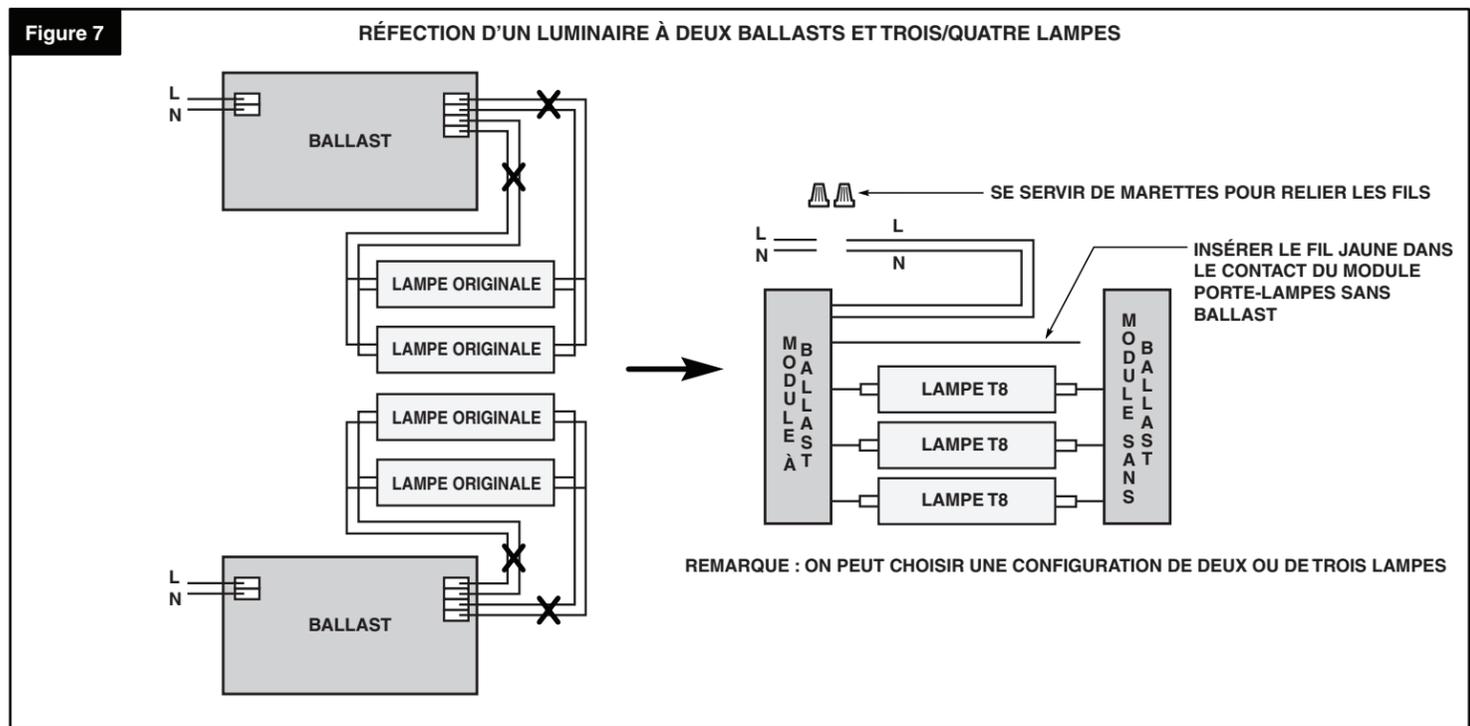
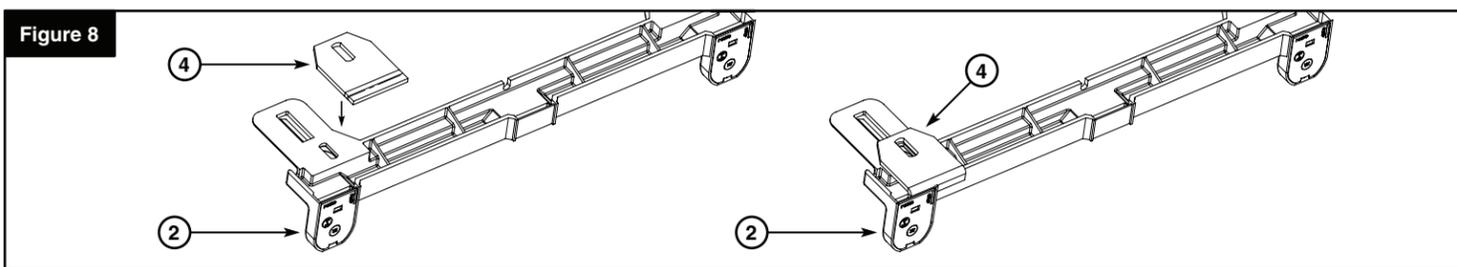
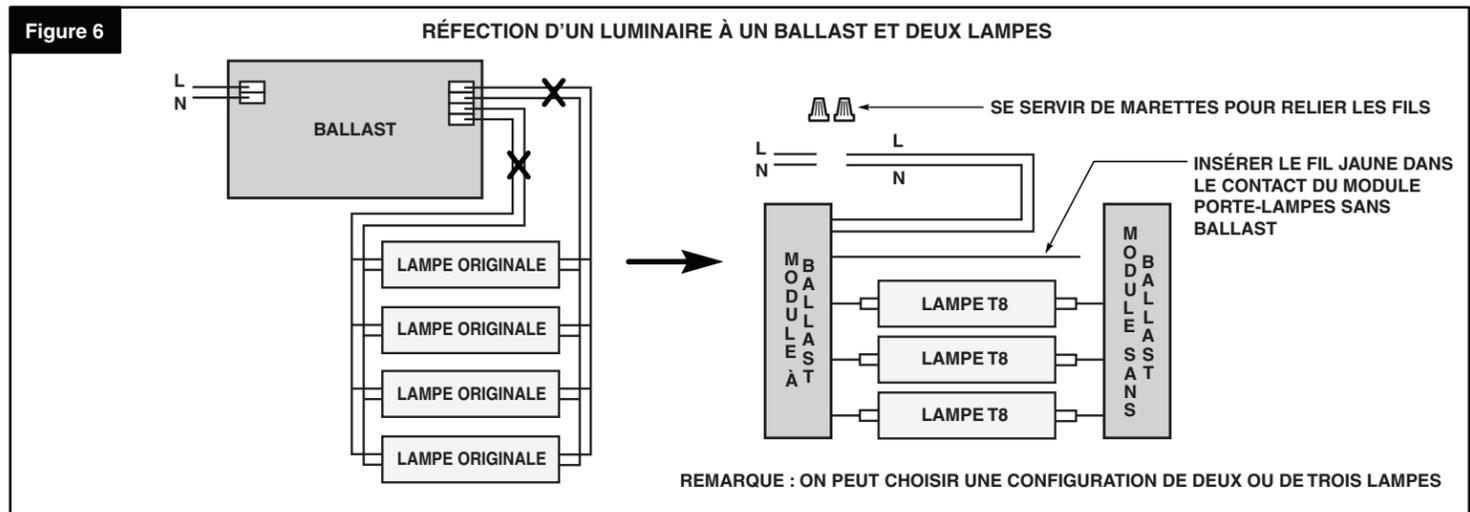
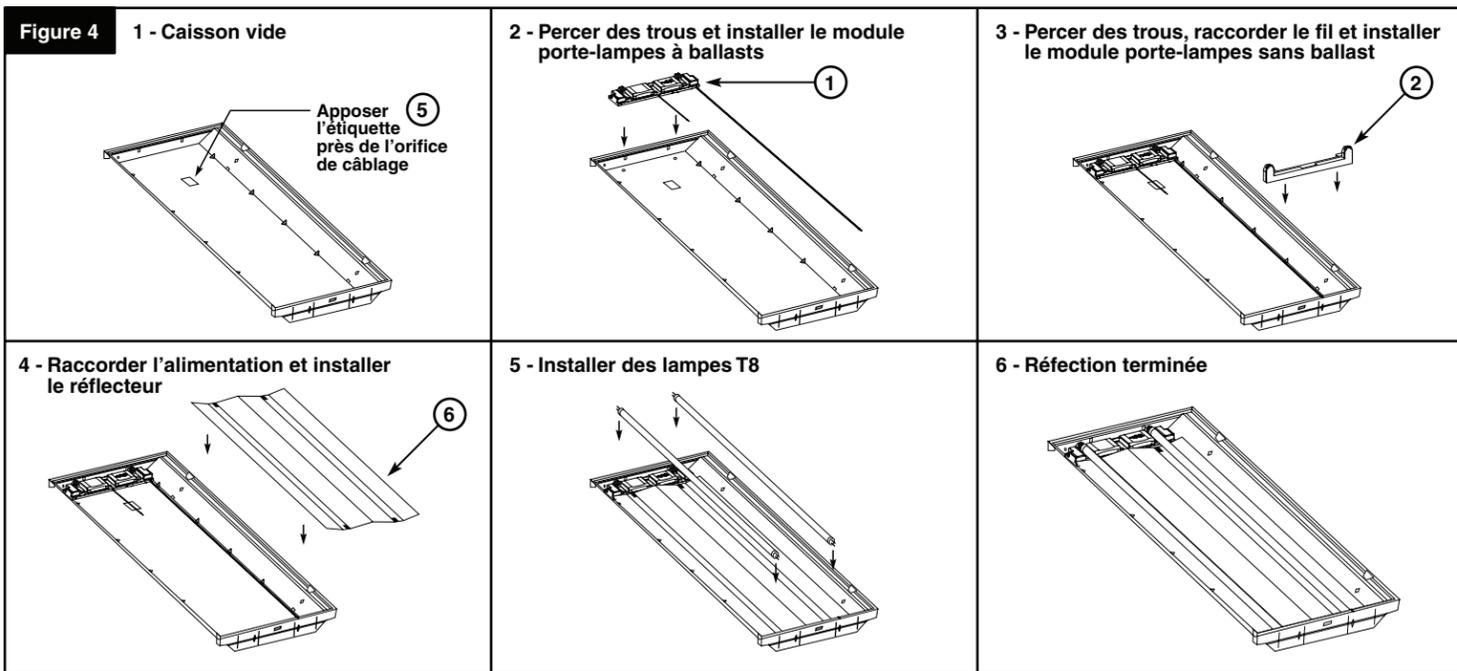
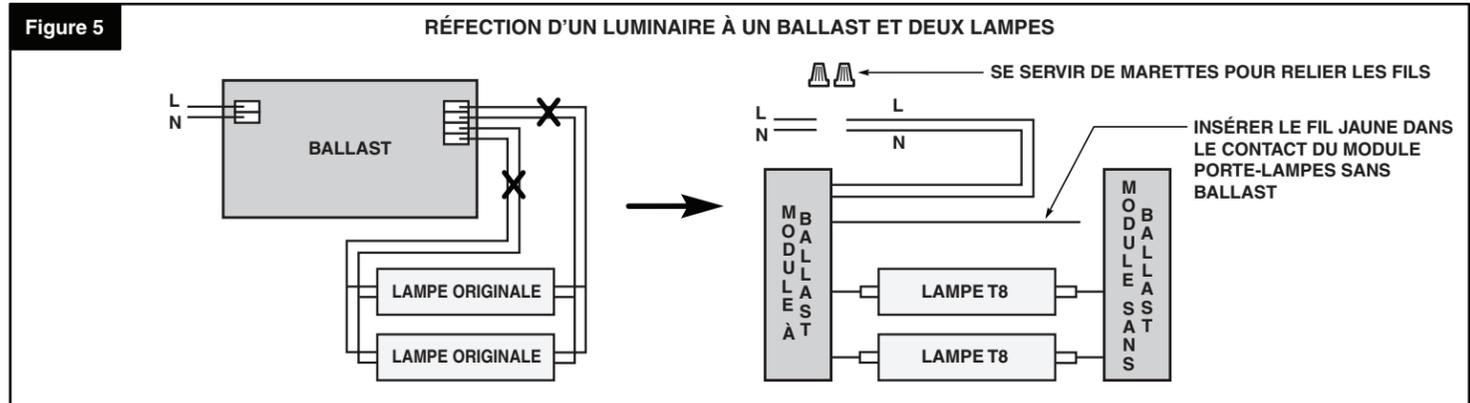
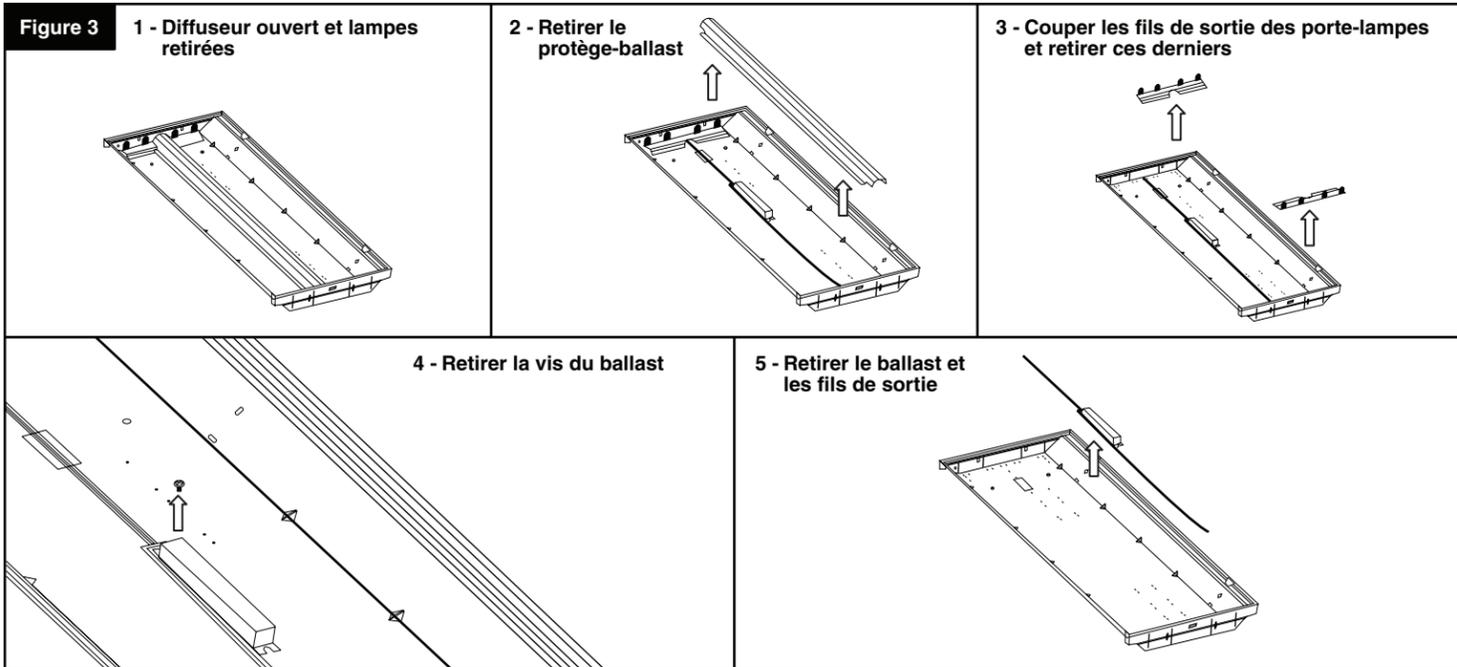


Figure 1





EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'œuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.